

MARD - Modes amiables de règlement des différends

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE MÉDIATEUR 2NDE PARTIE - RENNES

Formation créée en 1998, validée par le CNB (CNMA) la FFCM et l'ENM

Formation **ÉCOLE DES AVOCATS DU GRAND OUEST (EDAGO)**

Objectif(s)

- Mener des médiations éthiques et efficaces dans tous les domaines de la vie sociale et économique.
- Savoir accompagner utilement médiations, conciliations et négociations.
- Obtenir le Diplôme universitaire de Médiateur.
- Devenir membre de tout centre de Médiation de son choix, et en particulier ceux de la Fédération Française des Centres de Médiation. Formation de 200h reconnue par le CNB, permettant l'inscription sur la liste nationale du CNMA Centre National de Médiation des Avocats. Formation validée par la Formation continue de l'ENM.

Public

- Public, privé : des participants/es de tous horizons culturels
- Des porteurs d'un projet personnel et/ou professionnel
- Médiations civiles et commerciales, conventionnelles et judiciaires

Pré-requis

- DU1 IFOMENE « Connaître la médiation » (50h) ou, sur dossier personnel, formations de base admises en équivalence, dont CMAP)
- Formation universitaire ou expérience professionnelle, sur dossier

Votre parcours

- **8 modules de 14 heures à Rennes. vendredi et samedi 9h-17h, (soit 112h)** (+ pour ceux qui le souhaiteraient un module facultatif choisi dans le programme du DU2 d'IFOMENE à Paris)
- **Examen sur table (2h)** Médiation judiciaire/Médiation conventionnelle
- **Fiche de lecture** (plan type) sur ouvrage librement choisi (bibliographie fournie)
- **Évaluation de cas pratique** de médiation en position de médiateur
- **1 mémoire final** (validé 50h) :
 - o Soit en un **projet de développement, utile et concret de la médiation et des MARD** choisi dans un contexte social ou professionnel connu (activité professionnelle, stage réalisé dans une structure active en médiation, engagement bénévole ou volontaire dans une organisation associative)
 - o Soit **à partir d'une action de promotion de la médiation** dont le contexte, les enjeux et les effets sont à présenter et analyser développer dans le mémoire.

Approche pédagogique

- 1/3 d'apports théoriques et méthodologiques
- 2/3 d'exercices pratiques et études de cas

Supports de formation

- Livrets pédagogiques
- Textes officiels juridiques

Modalités pratiques

Durée, de la formation : 112h en présentiel (+ 2h d'examen sur table)

Dates : d'octobre 2022 à juin 2023

Horaires de la formation

Les vendredi et samedi (9h-17h)

Lieu de la formation :

EDAGO - Campus de Ker Lann, CONT Antoine de St Exupéry, 35172 Bruz

Nombre de participant(e)s

15 minimum

Tarif : 3 600 € (non assujettis à TVA)

Formation accessible au FIF PL

L'ICP a reçu la **certification QUALIOP** des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

Organismes

- **EDAGO** – École des Avocats du Grand Ouest

- **IFOMENE** Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (ICP Institut Catholique de Paris)

Responsable

Laurent DRUGEON,
Coordinateur EDAGO et IFOMENE
contact@ldrugeon-mediation.com
Tél. : 06 86 90 09 72

Contact et inscription : IFOMENE

Nathalie BAILLON
Assistante pédagogique
ifomene@icp.fr
Tél : 01 70 64 17 07

PROGRAMME OCTOBRE 2022 – JUIN 2023

MODULES	INTERVENANT.ES	DATES
<p>1. PHILOSOPHIES ET VALEURS UTILES A LA PRATIQUE DU MEDIATEUR : de la négociation raisonnée aux logiques de l'irrationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bases de notre culture de médiation. - Passions et raison. Violence et complexité. - Du principe de non-contradiction à la dialectique. - Apports inter culturels d'Asie et d'Afrique. 	<p>Stephen BENSIMON Médiateur AME Association des Médiateurs Européens (FFCM) directeur d'IFOMENE, normalien, philosophe, Professeur affilié Sciences-Po Paris (Formation continue). Expert APM (Médiation au service des entreprises).</p> 	<p>7 et 8 octobre 2022</p>
<p>2. LES MEDIATIONS JUDICIAIRES, de l'Ordonnance à l'Homologation</p> <p>Depuis la loi de 1995, juges, parties et avocats peuvent tenter une médiation à tout moment de tout procès civil ou commercial. Connaître et maîtriser le processus dans le respect des règles d'ordre public... et nouvelles dispositions !</p>	<p>Romain CARAYOL Avocat – Ancien Président de l'UJA Ancien membre du Conseil de l'Ordre (Paris) Médiateur - Arbitre – Formateur Président de la Fédération Française des Centres de Médiation Vice-Président de l'AME</p> <p>Et Florence VANSTEEGER Avocate – Docteur en Droit Médiatrice et Formatrice (Université LE MANS) Vice-Président de la FCMGO Vice-Président du CAMA</p>  	<p>18 et 19 novembre 2022</p>
<p>3. MEDIATION CONVENTIONNELLE : de la clause à l'accord</p> <p>Le médiateur ne fait pas de droit mais il concourt à une œuvre de justice. Que faire pour être fiable et offrir à la fois sentiment d'équité, sécurité juridique et respect de l'ordre public ? Des textes à la pratique.</p>	<p>Martine BOURRY d'ANTIN Avocat au barreau de Paris, AMCO. Responsable de la commission ouverte « Modes Amiables de Règlement des Différends » du barreau de Paris. Co-Auteur de « Art et Techniques de la négociation » et de « Art et Techniques de la médiation »</p> <p>Et Florence VANSTEEGER (voir ci-dessus)</p> 	<p>9 et 10 décembre 2022</p>
<p>4. MEDIATION SYSTEMIQUE</p> <p>Tout groupe humain est un système complexe. Tout conflit exacerbe cette complexité humaine et organisationnelle. L'analyse systémique aide à affiner les demandes des acteurs, identifier les situations « problématiques », soutenir un changement ou un réajustement du système, remettre les acteurs en collaboration. Travailler en mode projet.</p>	<p>Laurent DRUGEON Avocat (Rennes), Médiateur organisations (approche systémique), Facilitation et Accompagnement professionnel (DU coaching), Formateur en MARD (IFOMENE – EDAGO) – Docteur en Droit (Paris 2 Panthéon-Assas) - Administrateur FFCM, Comité scientifique CNMA, Co-Président FCMGO</p> <p>Et Claude de DONCKER Ancien directeur d'hôpital, Claude de Doncker est formé à la gestion (ICG), au management (collège des Sciences Sociales et Économiques de Paris) et aux sciences sociales (Hautes Études des Pratiques Sociales, Paris III – Sorbonne Nouvelle), il est un médiateur expérimenté, tant en France qu'à l'étranger (Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, Brésil)</p>  	<p>13 et 14 janvier 2023</p>

<p>5. MEDIATION DANS LES ORGANISATIONS (INTER ET INTRA)</p> <p>Les spécificités des conflits individuels et collectifs dans et entre les organisations. Identité sociale et travail. Jeux de rôles et méthodes. Le rôle des avocats, juges et syndicalistes.</p>	<p>François SAVIGNY Ingénieur, chef d'entreprise, ancien conseiller prud'homal, médiateur, formateur, organisateur des Rencontres annuelles de médiateurs de Montalieu</p> <p>Et Laurent DRUGEON (voir ci-dessus)</p>		<p>3 et 4 février 2023</p>
<p>6. PNL ET MEDIATION</p> <p>Vecteur de communication efficace et technique de changement, la Programmation Neuro Linguistique (ou PNL) permet au médiateur d'explorer le verbal et le non-verbal, d'identifier les besoins, croyances et valeurs de chacun. Les personnes peuvent ainsi créer un monde de solutions partagées.</p>	<p>Edith NOLOT, Avocate spécialiste en droit du travail, Médiatrice, Formatrice. Formée à la communication non violente et praticienne PNL humaniste. Présidente du centre de médiation AMBO (Lorient, Vannes, Quimper, Brest, Morlay)</p> <p>Et Laurent DRUGEON (voir ci-dessus)</p>		<p>10 et 11 mars 2023</p>
<p>7. COMMUNICATION NON VIOLENTE EN MEDIATION</p> <p>La CNV au service de l'impartialité du médiateur, pour redonner aux médiés leur pleine capacité d'action à partir d'un lieu non réactif de "reconnaissance mutuelle" des besoins. Harmoniser modes de communication et réception des messages.</p>	<p>Amandine BERNASCON, Consultante-Formatrice et médiatrice en management, négociation, gestion des conflits, prévention des RPS, médiation et médiation sociale, qualité de vie au travail. Co animateur du Club IFOMENE. Master 2 « Communication et Médiation d'entreprise » de l'IFOMENE.</p> <p>Et Natacha BONNEAU Avocat (Nantes), Médiatrice généraliste, Formatrice à la médiation par les pairs (médiation scolaire), à la gestion positive des conflits et médiation (pratiques CNV) (IFOMENE et CNAM) - Formée au droit collaboratif et procédure participative - Chargée d'enseignement en Master 2 « Communication-RH » IAE de Nantes - Présidente de l'association Atlantique Médiation</p>	 	<p>7 et 8 avril 2023</p>
<p>8. LA MEDIATION FAMILIALE</p> <p>Entre règlement de comptes affectif et règlement des comptes matériel, la nécessité de recourir à un tiers Au-delà du litige (obligations alimentaires, liquidation de communauté, prestations compensatoires, successions...) « prendre en compte » le solde des comptes de la famille sous ses différents aspects.</p>	<p>Françoise HOUSTY Médiateur - Présidente fondatrice de Daccord Médiation Déléguée ANM – Membre de la FFCM Co responsable du DU de Médiation civile, sociale, commerciale Université de Toulouse Capitole Chargée d'enseignement Université de Toulouse Capitole Responsable du DEMF Institut Saint Simon Toulouse</p> <p>Et Anne FOUBERT Avocat (Caen), Formée aux MARD, Médiatrice généraliste intervenant particulièrement en famille et successions. Ancienne présidente du centre <i>Choisir la Médiation</i> (Caen) et membre du conseil d'administration de la FCMGO.</p>	 	<p>2 et 3 juin 2023</p>

MARD – Modes amiables de règlement des différends

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE MEDIATEUR

2^{ÈME} PARTIE - RENNES

PROMOTION 2022-2023

NOM : Mme ou M. Prénom :
DATE de naissance : Lieu : Pays :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél : Courriel :
Profession : Organisme ou Entreprise :

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'IFOMENE fait partie de l'Institut Catholique de Paris (**numéro de déclaration d'activité 11752628875**) nos formations entrent dans le champ de la formation professionnelle (et en particulier celle des avocats). Le Diplôme de l'IFOMENE est reconnu par le CNB pour intégrer le CNMA. En convention avec l'Ordre des avocats de Paris, l'Ifomene est depuis 1999 formateur des médiateurs du Barreau de Paris.

- Les membres des **professions libérales** (dont les avocats non-salariés) sont invités à demander au **FIF PL** (<http://www.fifpl.fr/>) le formulaire leur permettant la **prise en charge** partielle de leur formation continue.
- Les **magistrats** intéressés par une prise en charge de l'**ENM** doivent se préinscrire auprès de la Direction de la Formation Continue de l'École Nationale de la Magistrature.
- La prise en charge de cette formation est possible pour les salariés avec le compte personnel de formation (CPF) sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Nous pouvons établir un devis personnalisé pour les **personnes demandant la prise en charge de la formation au titre de la formation continue (organisme payeur, employeur, Pôle Emploi, etc...)**.

INSCRIPTION

Durée de la formation : **112h en présentiel** sous forme de 8 modules assurés à Rennes (+ mémoire, fiche de lecture et examen) (+ pour ceux qui le souhaiteraient un module facultatif choisi dans le programme du DU2 d'IFOMENE à Paris)

Lieu de formation : **EDAGO** – Campus de Kerlann – Contour Antoine de St Exupéry – 35172 BRUZ

Nombre de participant(e)s : **15 minimum**

Tarif formation professionnelle : **3 600 € net de taxes**

J'envoie mon bulletin d'inscription par mail à ifomene@icp.fr, puis je reçois un **courriel ICP – inscription administrative** m'invitant à m'inscrire (champs à remplir + règlement) en ligne sur SesamICP. Je m'engage à me connecter et à compléter les informations demandées **au plus tard le 16 septembre 2022**.

Je m'inscris à titre individuel (ou profession libérale)

Je m'inscris au titre de la formation continue pris en charge par mon employeur ou un organisme et m'engage à envoyer l'accord de prise en charge.

Prise en charge par l'organisme :

Adresse complète :

Contact :

Tél : Courriel :

J'ai pris connaissance et **j'accepte les conditions générales de vente et le règlement intérieur de l'ICP, consultables sur le site** : <http://www.icp.fr/formations/formation-continue-apprentissage/>

Fait à :

Signature participant(e) :

Le :

Attention : *Votre inscription ne sera validée qu'une fois votre paiement en ligne effectué ou à réception de votre accord de prise en charge par le secrétariat.*